

NUMÉRO SPÉCIAL RÉFORME DES RETRAITES 2010

Sommaire

Edito p. 1

Les grands principes
du système de retraite français ... p. 2

Organisation du système
de retraite p. 3

Retraite :
quel est le vrai problème ? p. 4

Le financement des retraites
en question p. 5

FO revendique p. 6

Retraite et Fonction Publique p. 7

Soirée débat
sur la retraite à Evry p. 8 - 9

15 juin 2010 :
infos pratiques ! p. 10

Créations syndicales p. 11

Résultats d'élection p. 11

LE SYNDICALISTE FO A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE :

- J-N LAHOZ, Secrétaire Général UD FO 91
- D. ROUSSEAU, Rédacteur en Chef
- S. SACILOTTO, Secrétaire Administrative UD
- C. GROZNER, Aide à la réalisation

UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de L'Agora
91034 EVRY CEDEX

Tél. : 01.60.78.15.57 - Fax : 01.60.77.96.94

E-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Impression et conception : DOMIGRAPHIC

8, rue Condorcet - ZAC des Radars - 91350 GRIGNY

Directeur de la Publication : Jean-Noël LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N° 0612S07348

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION À PARIS

LE 15 JUIN

40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP

Appel à tous les salariés

Dans un « document d'orientation » transmis aux syndicats, l'Elysée et le ministère du travail ont révélé la mesure principale qui a été décidée : « l'augmentation de la durée de travail ».

Ce qui se traduit par :

- Le report de l'âge légal de départ à 62 ans voire 63 ans
- L'augmentation de la durée de cotisation à 42 puis 43 ans

Force Ouvrière réplique par un refus déterminé :

« LE NIET CLAIR ET NET DE FO », titre de FO-Hebdo

Pour FO, « le dossier des retraites est emblématique » car derrière, c'est l'ensemble de notre protection sociale qui est menacée. Vous pourrez prendre connaissance dans ce journal des raisons qui ont amené notre Confédération à prendre ses responsabilités ;

- **Maintien de la retraite à 60 ans !**
- **Aucune augmentation de la durée de cotisation !**
- **Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois**
- **Non à une caisse de retraite pour les fonctionnaires**
- **Le vrai problème du système de retraite c'est le financement !**

TOUS EN GREVE ET A LA MANIFESTATION !

Le rendez-vous est prévu Place de la République à 11h30. Des cars seront mis à votre disposition par l'UD FO (départs à 9h30 d'Evry, Préfecture / 9h15 d'Etampes, Piscine / 9h30 à Arpajon CAF, 9h45 à Massy, Bourse du Travail). ■

Le Secrétaire Général UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ

Les grands principes du système de retraite français

Chronologie de la création du système de retraite en France



Les inspirations du système de retraite

On distingue classiquement deux grands modèles d'État-providence: l'État-providence bismarckien, fondé en Allemagne par les lois de 1880, et l'État-providence beveridgien, qui naît au Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale.

	Selon Beveridge	Selon Bismark
Objectifs de l'État-providence	Répondre gratuitement aux risques de la vie	Compenser la perte de revenu
Conditions d'accès aux prestations	Être dans le besoin	Avoir cotisé
Financement	Impôt pour tous	Cotisations en fonction du revenu

Les modes de cotisation

Capitalisation	Répartition
Les cotisations d'un assuré sont placées à son nom durant sa vie active, pour lui être restituées sous forme de rente après l'arrêt de son activité professionnelle.	Mode d'organisation des systèmes de retraite fondé sur la solidarité entre générations.
La constitution du capital peut s'effectuer à titre individuel ou dans un cadre collectif.	Les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse servent immédiatement à payer les retraites.

Un système de retraite à trois étages

Régimes de base	Régime général (majeure partie des salariés), régimes des non salariés et régimes spéciaux (dont les fonctionnaires et les salariés de certaines entreprises nationales comme la RATP). Gérés selon le principe de la répartition, ils sont obligatoires.
Régimes complémentaires	Ils couvrent l'ensemble des travailleurs à l'exception de certains régimes spéciaux.
Épargne retraite	Facultative, l'épargne retraite collective et individuelle (régimes d'entreprise, Préfon pour les fonctionnaires...) fonctionne selon le principe de la capitalisation.

Organisation du système de retraite

Le système repose sur un **principe de solidarité** (les actifs cotisent pour les retraités), avec une **compensation financière entre les régimes et des droits non contributifs**.

La compensation financière permet de prendre en compte la déformation au cours du temps de la structure de la population active des régimes, les régimes excédentaires aident financièrement ceux qui sont déficitaires.

Les droits non contributifs (droits à pension acquis sans contrepartie de cotisations : minimum vieillesse, validation de trimestres non cotisés au titre de la maladie, de la maternité ou du chômage, avantages familiaux) permettent aux assurés dont la carrière a été interrompue par des aléas de compenser en partie les pertes liées à ceux-ci.

Il existe donc :

- 3 régimes : base / complémentaire / épargne retraite
- 3 types de cotisants : salariés / fonctionnaires / non-salariés . ■

Chiffres clés

- Environ 13 millions de retraités en France
- 251 milliards d'euros de prestations en 2008 dont :
 - Régimes de base : 180 Mds €
 - Régimes complémentaires : 65 Mds €
 - Régimes supplémentaires : 6 Mds €



FO
la force syndicale

Entre points et comptes notionnels, nos retraites ballottent...

Qu'elle soit « à points » ou « avec comptes notionnels », la prochaine réforme en préparation suppose la liquidation des régimes actuels de retraites.

Aujourd'hui, les pensions des fonctionnaires sont calculées sur la base du salaire brut perçu au cours des 6 derniers mois. Pour les retraites du régime général (salariés du privé et contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales), le calcul s'effectue sur la base du salaire moyen des 25 « meilleures années » (les 10 meilleures avant la réforme Balladur). Les 6 derniers mois du public, et dans une moindre mesure les 25 meilleures années du privé, évitent ainsi la prise en compte des périodes où les salaires étaient les plus faibles (début de carrière, temps partiels, chômage...).

Pour tirer encore plus vers le bas le montant des pensions, le COR (comité d'orientation des retraites) propose de généraliser **le système « à points »** en vigueur dans les régimes complémentaires (AGIRC/ARRCO et IRCANTEC) à l'ensemble des régimes de retraite. Dans ce système, **le salarié acquiert chaque mois des points en proportion des cotisations vieillesse versées en fonction de son salaire mensuel**. Le jour où il demande la liquidation de sa retraite, ces points sont totalisés et multipliés par « la valeur du point ».

Avec la généralisation de ce système, le faible nombre de points accumulés lors des mauvaises années viendrait alors grever le montant de la retraite à verser ! **De plus, il n'y aurait plus lieu de maintenir des régimes distincts** : Fonction publique, régimes spéciaux, régime général et retraites complémentaires basculeraient dans le régime unifié des retraites de misère « à points » ou sa variante encore plus vicieuse : la retraite « avec compte notionnel ».

La retraite dite « avec les comptes notionnels », prônée par l'Union européenne, au lieu d'asseoir la pension uniquement sur la base des « points » ou du « capital » retraite acquis, **fait intervenir une variable supplémentaire : le nombre d'années théorique qu'il reste au nouveau retraité à vivre...** Ce sur la base des « tables de mortalité de l'INSEE qui fournissent chaque année (de 1946 à 2050) les probabilités de survie à chaque âge » (citation des documents 2009 du COR). Ainsi, si au cours de votre (trop longue) retraite, il s'avère que l'espérance de vie de votre « tranche d'âge » augmente, votre pension sera susceptible d'être réduite en proportion. ■

Retraite : Quel est le vrai problème ?

L'espérance de vie a augmenté

- La durée de vie moyenne en France est passée de 66 ans en 1950 à plus de 80 ans aujourd'hui.
- L'espérance de vie à la naissance des hommes s'élève à 77,6 ans, celle des femmes à 84,5 ans, mais l'espérance de vie **en bonne santé** est de 63 ans.
- 14,78 millions de personnes ont plus de 60 ans aujourd'hui en France soit 22.6% de la population

*C'est vrai
mais ce n'est pas
le problème !*

Il y a de moins en moins d'actifs et de plus en plus de retraités

- Pour une population totale de 62 millions de personnes, la population active en France est estimée par l'INSEE à plus de 28 millions de personnes.
- 3.8 actifs /retraités en 1970, 1.45 en 2008.

*C'est vrai
mais ce n'est pas
le problème !*

La Sécurité Sociale est en déficit

- Déficit global : 9.5 milliards € en 2007, 10.2 milliards € en 2008, 23.4 milliards € en 2009, 30.6 milliards en 2010
- Déficit de la branche vieillesse : 4.6 milliards € en 2007, 5.6 milliards € en 2008, 8.2 milliards € en 2009, 10.7 € milliards en 2010

*C'est vrai
mais ce n'est pas
le problème !*

LE FINANCEMENT DES RETRAITES EST AMPUTÉ D'UNE PARTIE DES COTISATIONS

Depuis plusieurs années, des cotisations ne sont pas versées au nom d'exonérations accordées par l'État. Ces sommes détournées du financement de la sécurité sociale s'élèvent à 30,7 milliards en 2008 (28,2 milliards en 2007, 24,3 milliards en 2006, 21,1 milliards en 2005, 19,7 en 2004, 18,7 en 2003...).

La sécurité sociale est malade de ses recettes et non pas comme certains voudraient le laisser croire, de ses dépenses, de la fraude, d'arrêts de travail injustifiés ou tout autre raison.

En effet malgré des dépenses contenues, le déficit a atteint des records du seul fait de la diminution importante des recettes liées aux pertes d'emploi des salariés, au chômage partiel, à l'accroissement des exonérations de cotisations patronales dans le cadre de la gestion gouvernementale de la crise. Ces exonérations mettent en péril le maintien de notre système de protection sociale et incitent l'Etat à la fiscalisation pour financer la protection sociale. ■

*C'est vrai
et c'est
le problème !*

Extrait de la déclaration FO lors de l'installation du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne.

Le financement des retraites en question

Pourquoi les recettes actuelles ne suffisent-elles pas ?

Parce que tous ceux qui doivent payer ne le font pas !

- Exonérations toujours plus nombreuses

90 % de l'effort repose sur les salariés sous forme de baisse des pensions, d'allongement de la durée de cotisation ou les deux. En 20 ans, les entreprises ont bénéficié d'allègements de cotisation qui représentent aujourd'hui 20 milliards d'€, alors que les cotisations retraite des salariés ont augmenté de 40 %.

Il en résulte un déficit du régime des retraites d'environ 10.7 milliards d'euros en 2010 soit un déficit cumulé de plus de 43 milliards d'euros !

Quelle solution préconise le gouvernement ?

Pour résorber ce déficit, le gouvernement propose une réforme par points ou par comptes notionnels qui se ferait au détriment des éléments constitutifs de solidarité. Ce serait l'étatisation de tout l'édifice construit à partir de la retraite de la sécurité sociale de 1945, de la retraite complémentaire des cadres de 1947 et de la généralisation de la retraite complémentaire des non-cadres de 1972. **C'est l'appropriation par l'Etat des réserves financières des régimes complémentaires (+ de 70 Md€) et du Fonds de réserve des retraites (27 Md€), soit 100 Md€ ! ■**

Force Ouvrière veut clarifier le financement des retraites

- Toutes les périodes d'activité professionnelle doivent être financées par des cotisations de sécurité sociale, salariales et patronales, y compris les heures supplémentaires.
- Les exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises (23 milliards depuis 1992) doivent cesser.
- Toutes les périodes d'inactivité, aléas de la vie sociale et/ou professionnelle : maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité, chômage, formation professionnelle... doivent être prises en charge par la solidarité nationale (Fonds de solidarité vieillesse) et financées aux régimes concernés.

Il n'y a pas d'argent pour financer nos retraites... pourtant selon la Cour des Comptes, l'Etat aura déboursé fin 2010, 173 milliards d'€ pour les banques !

Par ailleurs, le Figaro publiait dernièrement un article sur les revenus globaux des présidents exécutifs du CAC 40 (les 40 premières firmes cotées) qui s'élèvent en moyenne à 4.7 millions d'€. ■

De l'argent, il y en a !

Savez-vous que ?

**1 million d'emplois supplémentaires =
3 milliards d'€ de cotisations sociales**

**Augmentation des salaires de 1% =
0.65 milliard d'€**



ASSURANCE ET PREVOYANCE

**Auto • Habitation • Santé •
Crédit • Epargne**

N°Cristal 09 69 39 49 29

APPEL NON SURTAXE

www.macif.fr

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France
et des Cadres et Salariés de l'Industrie et du Commerce
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le code des Assurances. Siège Social : 79037 Niort cedex 9

Le maintien du droit à la retraite à 60 ans

- L'âge moyen de départ à la retraite :
 - Pour les hommes : 70% à 60 ans, 10% à 65 ans
 - Pour les femmes : 55% à 60 ans, 25% à 65 ans
- Seulement 38% des 55-64 ans travaillent en France et pourtant le gouvernement souhaite repousser l'âge de départ à 65 ans !

FO revendique

- **Le libre choix de départ à la retraite**



Une revalorisation des retraites

Aujourd'hui, le montant moyen d'une pension de retraité s'élève à environ 1100 € par mois.

- Pour 2010 la revalorisation des pensions du régime général a été de 0.9% : c'est insuffisant.
- On estime que 40% des salariés partent en retraite avec le minimum contributif soit 590.33 €.
- Depuis 1993, pour le privé, le gouvernement a basé le calcul du montant de la retraite sur les 25 meilleures années.

FO revendique

- **La revalorisation des retraites indexée sur les salaires**
- **Un taux de remplacement de haut niveau : 75% du salaire moyen**
- **le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé**
- **le maintien du code des pensions pour la fonction publique et du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois**

Un système adaptable

Travailler dans des conditions difficiles, influe sur l'espérance de vie et l'état de santé du travailleur.

On distingue différentes formes de pénibilité : travail de nuit ou horaires alternants, travail à la chaîne, répétitif ou sous cadences imposées, port de charges lourdes et contraintes posturales et articulaires, exposition à des produits toxiques, travail dans le bâtiment et les travaux publics.

Il est juste de permettre à ces salariés de bénéficier aussi longtemps que les autres de leur retraite.

De même, il est prévu des droits familiaux qui rentrent en compte lors du calcul de la retraite : congé maternité, congé parental, enfant handicapé, famille nombreuse...

Ces droits sont des acquis sociaux importants qu'il faut préserver !

FO revendique

- **La prise en compte de la pénibilité au travail. Le dossier de la pénibilité a été traité largement et les solutions sont connues et butent toujours sur le refus des employeurs d'assumer leur part de responsabilité en finançant un fond mutualisé de compensation.**
- **Le maintien des droits familiaux et conjugaux**

Retraite et Fonction publique

Chiffres clés

- En 2008 la fonction publique qui emploie 5.2 millions d'agents, comptait 3.173 millions de pensionnés (pensions directes ou pensions de réversion).
- La fonction publique d'Etat est la plus importante : 2.5 millions d'agents et 1.5 millions de pensionnés.

L'existant

- Les pensions de retraite de l'État sont accordées aux fonctionnaires après leur admission à la retraite et, en cas de décès, à leurs ayants droit (conjoint, ex conjoint, orphelins).
- Tout fonctionnaire a droit à une pension de retraite s'il a été rayé des cadres après avoir effectué au moins 15 ans de services et s'il remplit une condition d'âge selon la pénibilité de 55 à 68 ans.
- Le traitement retenu pour le calcul de la pension est celui de l'indice correspondant à l'emploi, grade, classe et échelon effectivement détenus depuis six mois au moins au moment de la cessation des services valables pour la retraite.

Les projets du gouvernement

- Remise en cause du Code des pensions civiles et militaires
- Passage au calcul sur les dix dernières années
- Un système de retraite basée sur une cotisation tout au long de la carrière qui alimenterait un compte de points convertibles en rente

Dès lors, FO restera vigilante dans la période qui s'ouvre sur une nouvelle réforme des retraites avec pour lignes directrices

- La garantie du maintien du système par répartition
- Le maintien du Code des pensions civiles et militaires
- Un niveau de pension en juste proportion de la dernière rémunération
- Le calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois
- Une meilleure prise en compte des rémunérations accessoires
- Le refus de la réduction des droits contributifs ou non
- La garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète

- ▶ **Préserver le droit à la retraite à 60 ans**
- ▶ **Bloquer tout allongement de la durée de cotisation**
- ▶ **Maintenir le système solidaire de la répartition**
- ▶ **Maintenir le code des pensions**
- ▶ **Revaloriser les pensions**



Soirée débat sur la retraite à EVRY

Le mardi 18 mai, l'UD de l'ESSONNE a organisé une réunion / débat sur les retraites. A 18h, plus de 150 militants, syndiqués et sympathisants étaient présents pour débattre de l'avenir des retraites avec Pascal Pavageau, secrétaire confédéral FO en charge du secteur économique. La réunion s'est terminée sur un appel à une grève interprofessionnelle le 15 juin avec manifestation massive à Paris. Le Syndicaliste FO 91 reprend de façon condensée les arguments développés par le secrétaire confédéral FO pour dire non à la réforme des retraites.

Debout, Pascal Pavageau fait face à plus de cent cinquante personnes venues l'écouter et échanger sur la réforme annoncée des retraites. Il l'affirme d'emblée à l'auditoire attentif : l'avenir des retraites, c'est un véritable choix de société ! Sans le problème de l'emploi, l'autofinancement des retraites se ferait correctement. La dégradation de l'emploi génère le déficit de financement des retraites : près de 4 millions de personnes recherchent un emploi. Actuellement, la propagande d'affolement bat son plein. Les médias unanimes nous le répètent : rien ne va plus pour nos retraites. Les spots téléés, payés par nos impôts, occupent le petit écran aux heures de grande écoute pour faire peur et persuader les citoyens qu'il n'existe pas d'autre solution que l'allongement de la durée des cotisations, ou le recul de l'âge de départ à la retraite, voire les deux ! Jouer sur ces deux paramètres relève d'une pédagogie de l'angoisse et entretient une psychose permanente.

On vit plus longtemps aujourd'hui, c'est vrai ! On meurt plus vieux notamment parce qu'on part plus tôt à la retraite, avant d'être usé. L'espérance de vie en bonne santé se situe en moyenne à 63 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes !



Autour de Pascal PAVAGEAU, Odile RAFFINI, secrétaire général UD 77 et Jean-Noël LAHOZ, secrétaire général UD 91.

Après 60 ans, bien souvent la santé décline. A 60 ans, 18% des personnes se révèlent inaptes ou invalides. A 65 ans, ce taux monte à 42%.

Alors pourquoi donc faudrait-il travailler plus ? Les femmes vivent plus longtemps que les hommes (84,5 ans contre 77,8 ans) seront-elles pénalisées et obligées de travailler plus longtemps que leurs alter ego masculins ?

La bonne clé

Des argumentations plus surprenantes les unes que les autres fleurissent ici et là.

La pénibilité serait prise en compte selon l'âge moyen de décès des salariés par type d'emploi. Si pour un emploi, l'âge moyen des décès est de 75 ans, alors que pour un autre emploi il est de 70 ans, les salariés qui ont l'espoir de vivre jusqu'à 75 ans seraient tenus de cotiser 5 ans de plus que leurs collègues qui devraient quitter ce bas monde vers

70 ans. Jusqu'où irons-nous dans ces projections stupides ?

Certains préconisent de calculer le nombre d'années de cotisations en fonction des gènes des individus et ouvrent grand la porte à la génétique. Il ne s'agit pas de fiction ! Cette notion considérée comme sérieuse aux Etats Unis fait l'objet de nombreuses études.

Vous êtes porteurs de gènes de maladies graves qui vont probablement vous emporter dans un autre monde avant que vous ayez pu coûter cher en retraite ? Alors, vous avez une chance de cesser votre activité professionnelle avant votre voisin qui, lui, a hérité génétiquement d'une espérance de vie supérieure à la vôtre !

Aujourd'hui, seulement 38% des plus de 50 ans ont un emploi. Reculer l'âge de départ à la retraite augmenterait les années de chômage et ferait baisser le montant de la retraite d'un grand nombre de futurs retraités !

Après l'absence d'emploi, l'indigence dans la retraite ?

Pascal rappelle que le débat doit se faire autour de l'origine du problème : le financement. « *Il faut choisir la bonne clé pour ouvrir la porte des retraites, celle du financement.* » Si la solution résultait dans l'allongement de la durée des cotisations, les réformes de 93 et 2003 auraient suffi, or il n'en est rien !

Le problème des retraites est étroitement lié à celui de l'emploi. En 1960, il y avait 4 actifs pour 1 retraité. Aujourd'hui, le ratio parle de lui-même : on compte 2 actifs pour un retraité, et demain au train où les choses, il y aura 1 actif pour 1 retraité.

Il manque 30 milliards dans les caisses pour assurer les retraites.

Quand il a fallu sauver les banques en décembre 2008, le gouvernement a trouvé de l'argent frais et a dégagé 95 milliards d'euros d'aides publiques, a consacré 27 milliards pour le plan de relance, 7 milliards pour l'industrie automobile...

C'est clair, il n'y a aucune volonté politique de « remplumer » les retraites puisque le gouvernement se déclare incapable de trouver la somme nécessaire. FO ne se contente pas de critiquer le projet de réforme des retraites, mais propose des solutions.

Pour notre organisation syndicale, la crise actuelle du système économique rend indispensable une réforme profonde de redistribution des richesses en faveur des salaires pour favoriser une économie productive. Il faut aussi refondre la fiscalité.

FO était contre la mise en œuvre de la CSG ! Pourtant, elle existe bel et bien aujourd'hui, et pourrait s'appliquer au capital aussi ...

Revoir certains paramètres ? C'est envisageable mais sans toucher à la durée des cotisations et à l'âge de la retraite.

Options pour un retour aux 10 meilleures années et une indexation des retraites sur les salaires et non plus sur les prix. L'indexation sur les prix a entraîné une baisse du montant des retraites de 8%, le passage aux 25 meilleures années a entraîné une baisse de 40%, soit au total 48% en moins.

Par ailleurs, FO refuse un système de répartition par points ou compte notionnels. Les retraites les plus faibles seraient encore diminuées et les inégalités plus criantes.

Mobilisation générale et massive

30 milliards, c'est peu finalement sur un budget national, ce manque

pourrait être comblé rapidement. Obligeons les entreprises et les plus aisés à participer au financement des retraites par des mécanismes simples.

De l'argent, il y en a, il suffit de le prendre là où il est !

Il est hors de question que les acquis durement obtenus par nos aînés passent à la trappe !

FO maintient sa revendication non négociable : départ à 60 ans, 40 ans de cotisations c'est déjà trop !

Parce que toutes les OS ne sont pas d'accord sur cette position, FO ne se joindra pas à l'action « saute-mouton » prévue le 27 mai avec ses revendications « fourre tout ».

Comment s'associer à des OS prêtes à signer le recul de l'âge de la retraite et/ou l'allongement des cotisations ?

FO lance une journée de grève interprofessionnelle le 15 juin avec manifestation à Paris, son seul objectif : la défense des retraites.

Après cet appel à une forte mobilisation, Pascal Pavageau a donné la parole à la salle où le débat, animé et constructif, s'est poursuivi au-delà de 20 h. ■



15 juin 2010 : infos pratiques !

• Déroulement de la manifestation :

Départ : 11h30 Place de la République
Passage place de la Bastille
Arrivée : entre 13h30 et 14h place de la Nation
Discours de Jean-Claude Mailly

• Distance : 3.9 km

• Objectifs :

De l'UD FO 91 : 500 manifestants

• Circuits de bus :

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Essonne met à la disposition des militants du département des bus pour se rendre à Paris

Circuit n°1

- Etampes 9h15, parking de la piscine
- Arpajon 9h40, devant la Caisse d'allocations familiales
- Massy 10h, devant l'UL chemin des femmes

Circuit n°2

- Evry 9h30, parking de la Préfecture
- Massy 10h, devant l'UL chemin des femmes

Circuit n°3

- Fleury Merogis 9h00 sur le parking de la prison.



L'Union Départementale FO 91 rappelle qu'elle mettra d'autres bus à disposition de toutes les structures qui pourront établir des listes d'au moins 50 personnes.

Il est donc important de faire remonter les inscriptions au plus vite afin de pouvoir réserver les cars.



Créations Syndicats

- BULL SAS à Massy - Métaux
- CLAMART CARS à Wissous - Transports
- SITA IDF à Brétigny sur Orge - Transports

Résultats d'élections

- **SAML à Grigny (Bâtiment - Tr.Publics) : DU**
1^{er} Collège :
Tit : FO = 1 - CGT = 3
Suppl : FO = 1 - CGT = 3
2^{ème} Collège :
Tit : FO = 1 - CGT = 1
Suppl : FO = 1 - CGT = 1
- **KUEHNE NAGEL à Wissous (Transports) : DP**
1^{er} Collège :
Tit : FO = 1 - CGT = 3 - CFDT = 0
Suppl : FO = 1 - CGT = 3 - CFDT = 0
CE
1^{er} Collège :
Tit : FO = 1 - CGT = 3 - CFDT = 0
Suppl : FO = 1 - CGT = 3 - CFDT = 0
- **SREBOT TECHNOLOGIES à Bondoufle (Métaux) : DP**
Collège unique :
Tit : FO = 2
Suppl : FO = 2
- **LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES à St Germain les Arpajon (Alimentation) : DP**
Collège employés - ouvriers :
Tit : FO = 3 - CGT = 2 - CFDT = 1
Suppl : FO = 3 - CGT = 2 - CFDT = 1
CE
Collège employés - ouvriers :
Tit : FO = 3 - CGT = 1 - CFDT = 1
Suppl : FO = 3 - CGT = 1 - CFDT = 1
- **IMMO MOUSQUETAIRES à Bondoufle (Employés et Cadres) : DP**
2^{ème} Collège : Tit : FO = 1 - Suppl : FO = 1
1^{er} Collège : Tit : FO = 1 - Suppl : FO = 1
- **GH LES CHEMINOTS à Draveil (Services Publics Santé) : CE**
1^{er} Collège :
Tit : FO = 3 - CGT = 1 - CFTC = 0 - CFDT = 0
Suppl : FO = 2 - CGT = 1 - CFTC = 0 - CFDT = 1
- **DP**
1^{er} Collège :
Tit : FO = 4 - CGT = 1 - CFTC = 0 - CFDT = 0
Suppl : FO = 3 - CGT = 1 - CFTC = 0 - CFDT = 1

Prévoyance • Épargne • Santé

“Négociation des régimes collectifs”

La **solidarité** de **chacun**
au service de tous

Didier BRULÉ 01 41 58 64 86
Eric LADEUIL 06 37 01 92 99
Bernard VAN GLABEKE 06 84 82 16 72
contact-os@vaubanhumanis.com

www.vaubanhumanis.com

**Vauban
Humanis**

Une solidarité d'avance



Experts-comptables des Comités d'Entreprises
depuis plus de 20 ans



→ Questions d'élus

Comprendre les enjeux de votre entreprise
Défendre les intérêts des salariés



→ Réponses d'experts

Un partenaire à votre écoute
Un appui pour un dialogue social utile
Des équipes pluridisciplinaires proches de vous



PARIS LILLE LYON MARSEILLE

www.legrand-fiduciaire.com

info@legrand-fiduciaire.com

153, Bd. HAUSSMANN - 75008 PARIS - TÉL : 01 40 70 95 62 - FAX : 01 40 70 95 63

